

## Rapport du Président

Séance Publique du  
jeudi 16 avril 2015

**Service instructeur**  
Service des Affaires Juridiques

N° CG 2015-4-1-4

**Service consulté**

### **DÉLÉGATIONS COMPLÉMENTAIRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de donner des délégations complémentaires au Président du Conseil Départemental sur le fondement des articles L 3221-10-1 et L 1413-1 du code général des collectivités territoriales.

Lors de la séance du 2 avril 2015, le Conseil Départemental a délégué une partie de ses attributions à son Président.

Toutefois, la liste des délégations qui peuvent être consenties à la première réunion de droit d'installation du Conseil Départemental est limitative. En conséquence, certaines délégations ne peuvent être accordées lors de cette séance. C'est pourquoi votre assemblée est saisie pour examiner l'octroi de délégations complémentaires au Président.

Ainsi, les articles L 3221-10-1 et L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoient que le Conseil Départemental peut déléguer à son Président, pendant la durée de son mandat :

- un certain nombre d'attributions lui permettant d'intenter au nom du Département les actions en justice ou de défendre le Département dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Conseil Départemental,
- et de saisir pour avis la Commission consultative des services publics locaux sur certains projets.

De plus, le code précité prévoit que le Président du Conseil Départemental doit rendre compte à la plus proche réunion du Conseil Départemental de l'exercice des compétences qui lui sont déléguées en matière d'actions en justice.

Or, il s'avère qu'à ce sujet, le code général des collectivités territoriales n'a pas fixé les modalités pratiques de cette information.

C'est pourquoi, afin d'assurer l'information la plus complète et la plus exhaustive possible de l'ensemble des Conseillers Départementaux quant à l'exercice des compétences qui me seront déléguées pour la durée de mon mandat en matière d'actions en justice, je vous propose de fixer les modalités des comptes-rendus relatifs à l'exercice de cette compétence déléguée qui devront vous être présentés.

Ainsi, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, et au vu de ce qui précède, il vous est proposé d'adopter les délégations complémentaires qui me seront conférées pendant la durée de mon mandat sur le fondement des articles L 3221-10-1 et L 1413-1 du code précité, telles que figurant en annexe du présent rapport, ainsi que les modalités minimales selon lesquelles je rendrai compte de l'exercice de la délégation relative aux actions en justice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN